

## SECTEUR PUBLIC LOCAL DANS LA TOURMENTE



### QUE FAIT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ?

Depuis plusieurs années, et tout dernièrement encore l'activité Secteur Public Local (SPL) a subi de nombreux coups de boutoir venant tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Parallèlement, le SPL doit aussi s'adapter, à moyen humain en baisse drastique, à des évolutions liées à la dématérialisation des échanges (facturation électronique notamment).

Et face à cela, notre Directeur général continue les prétendues innovations ou expérimentations inutiles et provocatrices, sacrifie le réseau de proximité, supprime des emplois, comme si de rien n'était, aidé en cela par les recommandations des « sages » de la rue Cambon.

### POUR FO, ÇA SUFFIT !

Les collègues chefs de poste et leurs collaborateurs sont au bout du rouleau, et seule leur conscience professionnelle leur permet de tenir...mais jusqu'à quand ?

### ÉNONCÉ NON EXHAUSTIF DES SUJETS QUI FÂCHENT...

La Cour des Comptes, dans un rapport du 1er février 2017, sur la gestion coûteuse et « dispersée » des impôts locaux veut une fois de plus se payer notre direction.

La DGFIP y est qualifiée d'administration à l'encadrement « limité » quant à la gestion et au recouvrement de ces impôts.

Le coût jugé élevé de la gestion de ces derniers autorise nos gouvernants à se poser des questions sur la dispersion de notre organisation.

Pour FO, de là à sacrifier les missions et structures du SPL, il n'y a qu'un pas... que certains programmes politiques franchissent allègrement !



Les dégâts collatéraux de la loi NOTRé (art 33 et 35) sur notre réseau de postes comptables de proximité se multiplient chaque jour.

Les collègues nous font part de leurs difficultés à absorber sur le terrain les dispositions de la loi NOTRé entrées en vigueur au 1/1/2017 et notamment le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) entraînant création, modification de périmètre ou fusion d'EPCI à fiscalité propre.

**FO** a d'ailleurs été le seul syndicat à soulever ce problème en comité technique de réseau (CTR) le 26 janvier dernier.

Les collectivités anticipent, par ailleurs, dès 2017 les transferts de compétences eau et assainissement aux EPCI et les comptables publics gérant, par exemple, ces compétences en budgets annexes sont obligés de faire manuellement de nombreuses vérifications pré-transfert.



Ces travaux chronophages monopolisent souvent un agent à temps plein pendant un mois !

Pour FO, la réforme territoriale qui dépouille les communes au profit des nouvelles intercommunalités *taille XXL* va de pair avec l'Adaptation des Structures au Réseau (ASR) réduisant à peau de chagrin le réseau de proximité.

La limitation de l'acceptation du numéraire auprès d'un autre comptable que le comptable assignataire est une nouvelle lubie de notre Directeur Général, obsédé par la fraude bien plus que par la sauvegarde de ses effectifs.

La note de service 2016/10/3452 du 13 janvier 2017 retire désormais à l'usager la capacité de régler en espèces à tout guichet des Finances publiques, à l'exception de celui de son comptable assignataire. \*

Pour FO, les expériences de « caisse sans numéraire » n'ayant rencontré que peu de succès, le Directeur Général attaque sous un autre angle en gardant toujours la même finalité : zéro espèces dans les CDFIP, donc plus de caissiers et moins de guichetiers pour réduire encore la voilure et passer sous la « taille critique » permettant de justifier la fermeture du poste.



## LA DICTATURE DES INDICATEURS

Dans cette opération, les trésoreries secteur local, de par la typicité de leurs produits recouverts, sont encore en première ligne des victimes désignées.

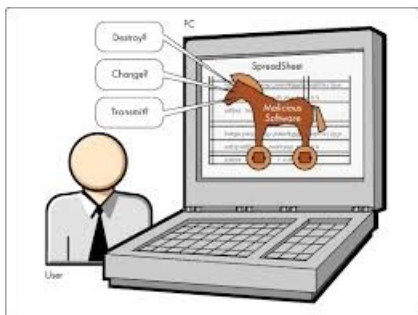
Quid des populations les plus fragiles, des usagers des hôpitaux retournés chez eux se voyant réclamer à posteriori des sommes de 6 ou 7 € ou encore des propriétaires étrangers de résidences secondaires ?

Il est vrai que vu de la DGFIP, tout ceci ne ressemble qu'à de petites scories qu'il conviendra d'éteindre au mépris de tout idéal républicain.

**POUR FO, L'ATTEINTE AU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ PASSE AUSSI PAR CE GENRE DE DISPOSITIONS ABSURDES.**

Les conventions de Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) issues du décret du 27/4/2016 et la réforme budgétaire des EPSMS avec dispositif transitoire au 1/1/2017 ont là aussi des conséquences, non seulement en charge de travail mais aussi sur la cartographie future de nos (dés)implantations. structures actuelles pour mieux créer de gros postes départementaux, voire régionaux, accélérant ainsi le démantèlement du réseau de proximité.

Les Services d'Appui au Réseau (SAR) qui, même s'ils rendent des services appréciés à des collègues «enfoncés» (fiabilisation des comptes de tiers, exploitation des CCA à fortes anomalies, affectation du résultat), ne doivent pas faire oublier qu'ils sont le cheval de Troie de la disparition des postes SPL ruraux et constituent une mauvaise réponse à un vrai problème lié à la réduction des effectifs.



Pour FO, la prise en charge des titres et leur recouvrement, le visa et le paiement des mandats sont des tâches qu'il convient de garder dans le poste avec un volume d'emplois suffisant.

Dans le cas contraire, le poste ne sera plus qu'une «coquille vide» destinée à être absorbée ou supprimée tôt ou tard.

En cela, pour FO, le SAR est plutôt un Système d'Accélération des Restructurations.

**SAR : Services d'Appui au Réseau ou Système d'Accélération des Restructurations ?**

Les exigences tatillonnes et les pressions statistiques des directions locales pour la reddition des comptes de gestion au 15 mars, sans tenir compte du surcroît énorme de travail causé par la loi NOTRÉ sont insupportables en l'état actuel du réseau.

De plus, certains directeurs locaux semblent ne pas comprendre (*ou savoir ?*) que les postes SPL sont très souvent tributaires des réponses plus ou moins rapides des collectivités à leurs demandes de pièces ou d'informations.

Face à tout cela, FO revendique :

- Le maintien du maillage territorial et des postes SPL au plus près des besoins des maires et de leurs administrés,
- Un volume d'emplois suffisant pour exercer toutes nos missions dont le SPL,
- Des moyens informatiques à même d'absorber les conséquences budgétaires et comptables de la loi NOTRÉ,
- Une atténuation de la pression statistique exercée par les directions sur les postes.

Enfin, FO exige le retrait de la note de service 2016/10/3452 du 13 janvier 2017 qui symbolise un déni de service public et la volonté farouche de notre Directeur Général de vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets.



**PONTS NATURELS DANS LES CSB : FO OBTIENT LEUR MAINTIEN POUR 2017 !**

Grâce à la mobilisation des collègues des Centres de services bancaires (CSB) et à la seule intervention de FO lors du Comité Technique de Réseau du 26 janvier 2017, la DGFIP et la Caisse des Dépôts sont revenues sur leur décision de ne pas octroyer les ponts naturels aux personnels.

En effet, une note conjointe DGFIP/Caisse des Dépôts en

date du 7 février 2017 indique que les CSB seront fermés le vendredi de l'Ascension et le lundi 14 août 2017.

FO et les personnels en lutte prouvent ainsi que le moins-disant social que tente d'imposer la DGFIP à chaque regroupement de missions n'est pas irréversible.

